

DÉLIBÉRATION n° 2024-07-04-9.1

Augmentation de la participation de l'INSA de Lyon au capital de SuperGrid Institute

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 4 juillet 2024,

Vu Code de l'éducation, notamment l'article L.711-1 et suivants,
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,
Vu le règlement intérieur du 21 juin 2018, modifié,

Approuve l'augmentation de la participation de l'INSA Lyon au capital de la SAS SuperGrid Institute à hauteur de 15 586 euros.

Résultats du vote :

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 24
<i>Nombre de voix pour</i>	: 24
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 00

Fait à Villeurbanne, le 4 juillet 2024

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration

